

# Investir dans l'Économie Bleue de Madagascar

## LE FONDS D'ACCÉLÉRATION POUR LES ZONES MARINES ET CÔTIÈRES

### Appel à l'action

Investissez dans des organisations expertes malgaches qui protègent et gèrent les aires côtières et marines en collaboration avec les communautés côtières, afin que ces lieux stratégiques continuent de fournir de la nourriture, des emplois et des abris sûrs pour vivre.

### Objectif

En collaboration avec leurs partenaires, la **Fondation pour les Aires Protégées et la Biodiversité de Madagascar (FAPBM)** et **Madagascar National Parks (MNP)** veulent accélérer la préparation d'une sélection d'aires marines et côtières protégées, à recevoir un financement durable et à soutenir l'Économie Bleue de Madagascar.

Grâce à ce fonds d'accélération, les communautés locales recevront un soutien pour renforcer la cogestion des **aires marines et côtières protégées** afin de démontrer les multiples avantages d'une Économie Bleue durable pour Madagascar, et le succès sera étendu à d'autres aires côtières et marines critiques.

### Stratégie d'investissement

La FAPBM a créé un fonds spécial pour intensifier les efforts fournis par les experts malgaches de la Coalition pour les Aires Protégées de Madagascar dans **22 aires marines et côtières protégées**. Cet investissement accélère la capacité des communautés locales et de leurs autorités compétentes à recevoir un financement durable de la FAPBM et à gérer leurs zones côtières et marines critiques de manière pérenne.

Madagascar s'est engagé envers le **Cadre mondial de la biodiversité 30X30** à protéger les paysages marins critiques et à promouvoir l'utilisation durable des ressources côtières et marines. La **promesse de Sydney de 2014**, faite par Madagascar lors du Congrès mondial des parcs, visant à tripler la superficie des aires marines protégées, à renforcer le statut futur des **Aires Marines Protégées (AMP)** et des **Aires Marines Gérées Localement par les communautés (AMGL)** dans les politiques nationales de gestion du capital naturel en vue du développement durable et de l'Économie Bleue.



Corridor des Sept Baies © CI

### Ces engagements visent à soutenir les communautés côtières pour faire face aux défis évolutifs suivants :

- Les impacts des tempêtes (saison des cyclones récurrente de novembre à avril) et de la montée du niveau de la mer;
- Les impacts sur leurs moyens de subsistance et leur accès aux poissons, car les écosystèmes côtiers et marins de Madagascar sont sous pression en raison du changement climatique (par exemple, le blanchissement des coraux et les changements des populations de poissons) et des modes de captures non durables (par exemple, en raison des activités de pêche locales et régionales irrationnelles);
- Les impacts de l'effondrement du secteur du tourisme liés aux restrictions de voyage dues à la COVID et au changement de profil de Madagascar pour en faire une destination positive; et
- Les impacts des conflits croissants résultant des mouvements massifs de personnes vers la mer provoqués par des sécheresses prolongées et la dégradation des terres agricoles.

En investissant dans la résilience des communautés et une gestion durable et efficace des ressources naturelles aux niveaux local, régional et national, les services écosystémiques essentiels dont dépendent de nombreux moyens de subsistance et économies locales seront sécurisés.

L'intégration de la planification de la résilience climatique dans la politique de gestion des zones côtières et marines, ainsi que la coordination de la conservation des zones côtières avec des investissements ciblés pour des infrastructures simples et complexes, amélioreront considérablement les conditions pour des économies pérennes et des moyens de subsistance côtiers durables.

De cette manière, les obstacles à une co-gestion efficace seront éliminés, ouvrant la voie à des communautés côtières autonomes, contribuant à l'Économie Bleue de Madagascar.

## Performance

**MNP** est une association privée mandatée par décret gouvernemental pour gérer les **43 parcs nationaux et réserves naturelles du pays**. MNP et ses partenaires locaux mettent déjà en œuvre des efforts dans **huit aires marines protégées** (par exemple, les réserves de biosphère et les parcs marins nationaux) ainsi que plus de **200 AMGL**. Par ailleurs, il existe **14 autres AMP gérées conjointement** par les communautés locales avec le soutien d'ONG internationales, qui sont également membres de la Coalition. La mise en place des AMP, guidée par des experts, est facilitée par la consultation des communautés. La formalisation des plans de cogestion et le renforcement des compétences des communautés et des autorités locales sont assurés afin qu'ils puissent mettre en œuvre leurs rôles.

### Kirindy Mité

En 2007, MNP a lancé des études de faisabilité en vue de l'extension du parc national terrestre de Kirindy Mité à la zone côtière et aux zones marines entourant **7 îles offshore**. Le parc marin a été officiellement promulgué en 2015 et le parc terrestre et marin a été reconnu comme réserve de biosphère par l'UNESCO en 2016. Cette initiative de collaboration se poursuit en partenariat avec WWF et Blue Ventures.

### Ambodivahibe

L'AMP Ambodivahibe profite à de nombreux pêcheurs locaux.

Depuis 2022, la FAPBM aide les communautés à répondre à leurs besoins en matière de moyens de subsistance afin qu'elles puissent soutenir et gérer une extension de l'aire protégée.

La **FAPBM** joue un rôle crucial dans de nombreuses aires protégées de Madagascar en fournissant une source de financement stable et durable. Elle constitue un mécanisme institutionnel de confiance pour le financement durable des coûts de fonctionnement des aires protégées dans le pays.

Pour soutenir l'expansion vers de nouvelles zones et atteindre les engagements mondiaux et nationaux de Madagascar, des modèles de régimes de cogestion efficaces doivent être finalisés et partagés en vue de leur mise en œuvre dans d'autres zones côtières et marines critiques.

## Répartition de l'investissement

Les fonds seront utilisés **1** pour compléter les efforts en cours dans les AMP existantes et les AMGL, de manière à ce que les régimes de gestion collaborative locale soient durables et adéquats pour atteindre l'autonomie communautaire, **2** ainsi que pour identifier de nouvelles aires marines et établir les conditions essentielles requises pour une application efficace de modèles de cogestion durables.

### Plus précisément, cela comprend :

#### 1 Soutenir les gestionnaires des AMGL et des AMP pour :

- Rendre les communautés financièrement viables, notamment en ce qui concerne les moyens de subsistance liés à la côte et à la mer - renforcer les capacités des communautés en matière de gestion de trésorerie, d'investissement et de littératie financière ;
- Mettre en œuvre des systèmes de surveillance et de contrôle localement pertinents ;
- Développer des entreprises sociales ciblées pour fournir des solutions aux besoins primordiaux de la communauté, tels que l'électricité et l'assainissement ;
- Développer des partenariats adéquats avec le secteur privé afin de garantir un accès durable au marché des produits marins.

#### 2 Soutenir les décideurs politiques pour :

- Élaborer les cadres juridiques nécessaires pour renforcer la base légale de la gestion collaborative, investir dans le carbone bleu, faciliter les conditions pour les entreprises de l'Économie Bleue telles que les concessions touristiques et le développement côtier durable ; et
- Prioriser les stratégies de développement économique à proximité des AMGL et AMP afin de favoriser la transition vers une Économie Bleue avec les communautés locales et les entreprises locales.

## Équipe/Organisation de mise en œuvre

**MNP** dirigera les travaux en collaboration avec des experts malgaches (membres de la Coalition) et les communautés locales pour concrétiser l'Économie Bleue dans ces lieux stratégiques.

La **FAPBM** gèrera et investira les fonds en tant qu'institution financière nationale malgache de confiance axée sur le développement durable, et mesurera la performance et les impacts afin de les communiquer aux investisseurs.



www.fapbm.org  
mail@fapbm.org  
+261 020 22 605 13



www.parc-madagascar.com  
contact@mnparcs.mg  
+261 32 09 400 55  
liliane\_cco@mnparcs.mg  
+261 32 09 400 35